

### Thème :

Le thème « Femmes » est proposé aux artistes dans le cadre du *Printemps de Bourg*, choisi par la ville de Bourg-en-Bresse.

S'il le souhaite, chaque artiste peut proposer une ou plusieurs œuvres sur ce thème.

### Calendrier du salon

**Envoi de l'inscription** avant le 1er avril 2019

**Dépôt des œuvres** lundi 29 avril de 9h à 18h  
(salle Vietti, derrière la des Fêtes de Bourg)

**Vernissage** samedi 4 mai 18h

**Assemblée Générale** dimanche 19 mai à 18h

**Retrait des œuvres** dimanche 19 mai  
(à l'issue de l'Assemblée Générale)

## Règlement du salon

*Le respect du règlement est une condition pour que les œuvres soient acceptées.*

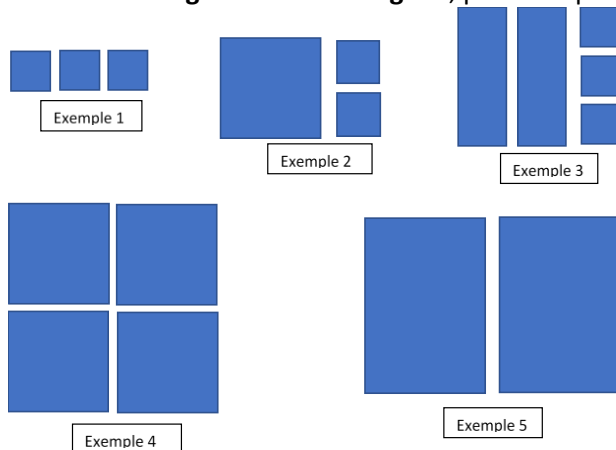
## LES ŒUVRES EXPOSEES

### Normes à respecter

Pour que le Salon conserve son unité et sa cohérence, chaque artiste peut proposer :

- **des tableaux** dont la totalité n'excède pas **2,50 m linéaire** ;
- **des sculptures** en ne dépassant pas **4 stèles ou supports** (n'excédant pas **0,5 m x 0,5 m** au sol) ou **1 installation** (n'excédant pas **2 m<sup>2</sup>** au sol).

Pour optimiser la mise en valeur des œuvres de chaque artiste, il est demandé, pour les tableaux, de veiller à **une organisation homogène**, par exemple :



### Règles pour la présentation

**Les toiles** sont présentées **non encadrées** (mais champs nets).

**Les aquarelles** sont encadrées sous verre ou plexiglas de qualité homogène.

**Chaque tableau** est équipé d'un **système d'accrochage solide** au centre, en partie supérieure.

**Les sculptures** sont posées sur des stèles à la charge de l'artiste

**Chaque œuvre est identifiée** au dos des toiles et en dessous des sculptures (étiquettes ci-jointes obligatoires).

### Choix des œuvres

**Toutes les écoles et tendances** sont admises. Les copies et les œuvres non signées ne sont pas acceptées.

**Une commission sélectionne les œuvres proposées**, avec comme seul objectif d'améliorer le niveau général du Salon, de façon à présenter au public un ensemble cohérent et à maintenir la crédibilité de la manifestation.

**Une œuvre n'est rejetée** que si elle l'est par l'ensemble des membres de la commission. Cette décision est alors sans appel.

## LE CATALOGUE

### Informations sur chaque artiste

Pour chaque artiste, sont publiées :

- **ses coordonnées** (uniquement celles qu'il a pointées sur le bulletin d'inscription) ;
- **des informations relatives à chaque œuvre** : titre, matière, prix ;
- **la photo d'une œuvre** choisie par l'artiste.

### A propos de la photo de l'œuvre publiée dans le catalogue

Chaque artiste doit obligatoirement envoyer cette photo à l'adresse [amartbb@gmail.com](mailto:amartbb@gmail.com) avant le **samedi 20 avril 2019**.

Elle doit être au **format jpeg** et de bonne qualité (aucune retouche ne sera faite).

Elle doit être accompagnée du **nom de l'artiste et du titre de l'œuvre**.

*Cet envoi est impératif pour permettre la réalisation du catalogue dans les délais impartis.*

## ADHESION ET DROITS D'EXPOSITION

### Adhésion à ArtCitéBourg

La possibilité d'exposer à ce salon est conditionnée par l'adhésion à l'association ArtCitéBourg.

Cotisation annuelle pour les **exposants** : **40 €**

Cotisation annuelle pour les **non-exposants** (adhésion de soutien) : **20 €**

### Droits d'exposition

Se reporter au bulletin d'inscription.

*Ces droits sont à régler par chèque avec l'envoi du bulletin d'adhésion et de participation joint.  
En cas de refus de toutes les œuvres, seule la cotisation restera acquise à l'association.*

## A SAVOIR...

### Responsabilité et assurance

En participant au Salon, les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, tant au cours des transports et du gardiennage que pendant l'exposition.

Chaque œuvre déposée au Salon l'est aux risques et périls de l'exposant qui peut, si bon lui semble, contracter une assurance personnelle

### Prix

**Quatre prix** sont attribués lors du vernissage, par nos partenaires et donateurs habituels (Académie Granet à Pérouges, Lions Club Doyen de Bourg, Zonta Club Bourg-Mâcon, Ville de Bourg-en-Bresse). De ce fait, **la présence des artistes au vernissage est indispensable**.

### Site [artcitebourg.fr](http://artcitebourg.fr)

Les documents (règlement, inscription, convocation à l'Assemblée Générale) peuvent y être retrouvés, avec des informations de dernière minute.